

Pensions alimentaires : sonnette d'alarme

La commission d'évaluation du service de créances alimentaires ne s'est plus réunie depuis six ans. Et ce service reste inconnu pour des milliers de familles.

● Catherine ERNENS

Près de 5 000 familles monoparentales pourraient faire appel au Secal (service de créances alimentaires) et elles ne le font pas. Ces familles ne savent pas que le plafond des ressources mensuelles a été relevé de 1 400 euros à 1 800 euros, depuis 2014. Les créances alimentaires sont les contributions versées dans le cadre d'une séparation, en faveur des enfants.

Si ces 4 295 familles faisaient valoir leur droit, le Secal devrait déboursier 8 millions supplémentaires. Ces données ont été établies par Jozef Pacolet, professeur à l'UCL et à l'institut de recherche HIVA de la KULeuven.

Or le budget a augmenté d'à peine 2,2 millions entre 2014 et 2016. «*Le paiement des avances est suivi mensuellement. Les mesures nécessaires ont été prises au sein du SPF Finances afin que si ce crédit devait s'avérer insuffisant, les redistri-*

butions nécessaires puissent s'effectuer rapidement et que, tout comme

en 2015, les paiements puissent s'effectuer rapidement », répond le ministre des Finances Johan Van Overtveld (N-VA), interrogé par le député écolo Georges Gilkinet. Du côté du Secal, le directeur semble miser sur le fait que les demandes ne se font pas.

On découvre avec surprise que la commission d'évaluation du Secal est à l'arrêt depuis six ans. Plus aucune réunion depuis 2011. Les arrêtés de nomination des membres ont cessé d'être en vigueur depuis 2011. On a connu depuis lors une période de deux années nécessaires pour constituer un nouveau gouvernement et trois ministres des Finances successifs. Le directeur du Secal n'a lui-même plus jamais été invité au Parlement depuis 2011. Le ministre des Finances a appelé à constituer une nouvelle commission aussi vite que possible.

Cette situation est «*symptomatique du désintérêt des majorités et des ministres des Finances sur l'enjeu des pensions alimentaires* », souligne

Georges Gilkinet. «*Si on ne met pas la pression sur ce dossier, personne ne s'en préoccupe, dénonce-t-il encore. On agite la sonnette d'alarme.* »

Par ailleurs, «*peu de personnes connaissent ce service et encore moins que les conditions ont changé* », explique Ariane Estenne, secrétaire générale adjointe de Vie Féminine. «*Il est temps qu'on en fasse plus de publicité.* » «*Il y a plein de choses à faire dans ce dossier. C'est pour cela qu'il faut une commission* », appuie George Gilkinet.

Par exemple ? Au Québec, les créances alimentaires sont complètement automatisées. Le ministère prélève et reverse directement l'argent entre les comptes des parents. «*Cela évite que les pensions alimentaires soient prises en otage d'un point de vue affectif* », souligne Ariane Estenne. Il faut cependant tenir compte du fait que nombre de pères (95 % des contributeurs sont des hommes) sont souvent en situation de pauvreté eux-mêmes. ■

Le Secal, né sous l'arc-en-ciel

Le taux de pauvreté d'une famille monoparentale qui perçoit des contributions s'élève à 22,8 % alors qu'il monte à 42,6 % lorsqu'il n'y a pas de contributions alimentaires. À Bruxelles, une famille sur trois est monoparentale. En Wallonie, on tournerait autour des 30 % de familles monoparentales. C'est dire si le Secal, né sous le gouvernement arc-en-ciel et roue de secours des familles

monoparentales, est essentiel.

Le nombre d'enfants bénéficiaires a augmenté de près de 15 % entre 2014 et 2015. En janvier 2015, le Secal a payé 2,13 millions d'euros pour 15 672 enfants. En juin, 16 881 enfants ont été concernés par le paiement d'un montant de 2,19 millions d'euros. Et enfin, en décembre, le Secal a payé 2,25 millions d'euros pour 17 409 enfants.

C.Érn.